

Objet : Marché subséquent n°1 accord-cadre 19 00 122 Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du développement du Domaine d'Activité Stratégique Santé-Bien être - Autonomie Avenant 1

Le Président de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération n°18.06.26-1002 du Conseil territorial du 26 juin 2018 portant délégation de pouvoir du conseil territorial au Bureau, au Président et aux Vice-présidents ;

Vu le code de la Commande publique ;

Considérant la nécessité de diminuer le montant du marché suite à une erreur de chiffrage dans l'acte d'engagement du marché subséquent n°1 ;

DECIDE :

Article 1er : De signer l'avenant 1 au marché subséquent n°1 de l'accord-cadre 19 00 122 Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du développement du Domaine d'Activité Stratégique Santé-Bien être - Autonomie, avec la société KATALYSE SA 36 rue des états généraux 78000 Versailles.

Article 2 : Précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services de l'EPT est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Préfet du Val de Marne
- Madame la Trésorière de Vitry sur Seine

À Orly, le 29/06/2020

**Le Président de l'Etablissement
Public Territorial,
Michel LEPRÊTRE**

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture
094-200058014-20200710-
D2020_2100-AR

Date de réception préfecture :